

15^{ième} GLOBAL FORUM 2006

- Paris le 10 Novembre 2006 -

« Le traitement de la Fracture Numérique dans le Système de Santé : Télémedecine et Dossier Médical Personnel ; Facteurs de Convergence »

Professeur Louis LARENG – Docteur Monique SAVOLDELLI**

Par suite des progrès de la Numérisation, la Convergence des techniques de la communication s'est imposée. Ces nouvelles technologies, appliquées au domaine de la Santé sont source de progrès considérables mais aussi sources graves d'inégalités en particulier dans les régions les moins favorisées.

La convergence des Systèmes d'Information dans le Système de la Santé ne peut s'épanouir dans un sens égalitaire que dans un construit social évoluant simultanément sur plusieurs axes, technique, économique, politique, réglementaire et social.

Ainsi la Télémedecine, reconnue par la Loi Française du 13 Août 2004 relative à l'Assurance Maladie, restera t-elle dans l'Histoire comme un authentique changement de paradigme dans l'exercice professionnel, par la mise en complémentarité des compétences, la facilitation de la Pratique Médicale Pluridisciplinaire, l'échange et le partage d'information des patients et le transfert du savoir faire entre Professionnels de Santé.

Dans la région Midi-Pyrénées nous avons mis en place un Réseau de Télémedecine reliant 50 établissements publics et privés, des Médecins Généralistes, l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Midi-Pyrénées, l'Université Paul Sabatier, l'Institut Européen de Télémedecine. Notre expérience aussi bien Régionale, que Nationale, Européenne et Internationale a mis en évidence un atout majeur que constitue cette nouvelle pratique médicale dans le maillage d'un territoire, ce qui conditionne un meilleur accès à des soins pour tous en tout point d'un territoire.

Le Dossier Médical Personnel créé par la Loi du 13 Août 2004 relative à l'Assurance Maladie, se situe dans ce contexte car il contribue à assurer la coordination et la continuité des Soins. Il a pour but de rendre les données patient exhaustives, compréhensives et transportables.

La poussée que va générer « l'effet DMP » pour les échanges de la Santé va, avec la Télémédecine, profondément impacter les pratiques professionnelles avec comme conséquence une continuité entre Télémédecine et Systèmes d'Information.

Le concept moderne est de faire converger l'Information sur le Patient. Ceci nous amène à repenser l'organisation du Système de Santé et explique que sur la même Loi relative à l'Assurance Maladie, ait été rapprochés les articles concernant la Télémédecine et la création du Dossier Médical Personnel.

La Télémédecine et le Dossier Médical Personnel constituent incontestablement un facteur de convergence pour réduire, dans le domaine de la Santé, la fracture numérique. C'est dans ce sens que nous avons initié en Midi-Pyrénées la mise en place du DMP, dans le cadre des évolutions en cours au niveau du Réseau Télémédecine Régional Midi-Pyrénées.